

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016**

Monsieur Mauricio Garzon Beltran : aménagement d'une ruelle verte

16-151426 CA 7 juin 2016

Monsieur souhaite que le statut d'une ruelle soit régularisé afin de pouvoir y aménager une ruelle verte. Il souhaite également le retrait d'un conteneur installé dans cette ruelle.

Suivi par la direction de l'aménagement urbaine et du patrimoine (demande de retrait du conteneur et rencontre avec le citoyen pour explications détaillées sur ses questions) : un agent a communiqué avec le demandeur pour l'informer que l'arrondissement a entrepris les démarches nécessaires pour acquérir le lot 4 145 005 (terrain de la ruelle) et le verser, de même que le lot 4 140 458 (terrain du domaine privé de la Ville adjacent à la ruelle), dans le domaine public. Le dossier est pris en charge par l'équipe du Programme de développement urbain, économique et social (PDUES) – Turcot. Le conteneur a été retiré à la satisfaction du demandeur.

Monsieur Marc Labreque : bruit émis par un système de ventilation et stationnement illégal

16-151399 CA 7 juin 2016

Monsieur se plaint du bruit émis par l'unité de ventilation située sur le toit de l'immeuble situé au 1475, rue Ottawa. Il ajoute qu'il a déjà logé trois requêtes au Bureau Accès Montréal, mais que la situation n'est toujours pas réglée. Il déplore également le stationnement illégal sur le terrain de la Société immobilière du Canada et demande l'intervention de l'arrondissement.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (bruit émis par une unité de ventilation sur toit au 1475, rue Ottawa) : un agent a communiqué avec le requérant pour l'informer qu'une écoute de bruit sera faite pour constater le niveau de décibels émis par l'appareil. Si celui-ci ne respecte pas la réglementation sur le bruit de l'arrondissement, des démarches seront entreprises auprès du contrevenant pour faire corriger la situation.

Madame Viviana Riwilis (RIL-SOCAM) : règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme

16-151401 CA 7 juin 2016

Madame indique être préoccupée par l'embourgeoisement du quartier Pointe-Saint-Charles et souligne que la construction de logements sociaux permettrait de freiner ce phénomène. Elle indique que les modifications proposées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement risquent d'empirer la situation en limitant la possibilité de construire de tels logements. Elle souhaite une densification intelligente du quartier autour des pôles de transport en commun et ajoute que l'arrondissement fait fausse route s'il croit qu'il pourra limiter la spéculation foncière en réduisant la densité du territoire. Elle dépose des documents au support de ses prétentions et demande à obtenir une carte illustrant la hausse des valeurs foncières dans l'arrondissement.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (transmission de la carte d'évaluation des valeurs foncières) : suivi à venir.

Madame Suzie Arioli : vitesse de circulation des camions sur la rue Green

16-151406 CA 7 juin 2016

Madame dénonce la vitesse à laquelle les camions qui desservent les chantiers de construction situés dans l'arrondissement circulent sur la rue Green. Elle demande à l'arrondissement et au service de police d'intervenir et propose l'installation de photos radars.

Suivi par le service de police de la Ville de Montréal (mesures de contrôle de la vitesse des camions et des automobiles circulant sur la rue Greene) : en date du 20 juin 2016, les agents responsables de la sécurité routière ont réalisé trois interventions sur la rue Greene et émis neuf constats d'infraction pour vitesse excessive, dont huit à des conducteurs de camions. D'autres interventions se dérouleront au cours des prochaines semaines. Le maire d'arrondissement a effectué un suivi auprès de la requérante sur les actions menées par le service de police et sur le rappel qu'il a effectué auprès du ministère des Transports à l'effet que la circulation des camions n'est pas permise sur la rue Greene.

Monsieur Paul Vanasse : entretien des ruelles et des aires de jeux pour enfants

16-151409 CA 7 juin 2016

Monsieur souligne la présence d'un trou dans le revêtement de la ruelle derrière sa résidence de la rue Allard qui laisse apparaître l'armature du béton armé. Il souligne également le faible entretien de cette ruelle où s'accumulent les déchets de construction. Il souligne aussi la dangerosité d'une glissoire faisant partie de l'aire de jeu pour enfants du parc Clifford. Il souhaite savoir si l'arrondissement compte remédier à ces problèmes.

Suivi par la direction des travaux publics (glissade au parc Clifford) : un agent communiquera avec le fournisseur puisque le module de jeu est toujours garanti. La glissoire demeure sécuritaire malgré son défaut et la sécurité des enfants n'est pas menacée.

Suivi par la direction des travaux publics (réparation de la ruelle) : suivi à venir.

Madame Nicole Vallières : pétition sur les nuisances occasionnées par le restaurant Le Grinder

16-151411 CA 7 juin 2016

Madame dépose une pétition de 50 signatures à l'encontre du restaurant Le Grinder situé au 1708, rue Notre-Dame Ouest. Par cette pétition elle demande une présence policière accrue, le respect des heures de fermeture de la terrasse, le respect des piétons qui circulent sur le trottoir devant le commerce ainsi que des règles relatives au bruit. À défaut du respect de ces règlements, elle demande le retrait du permis de terrasse et de salle privée du restaurant.

Suivi par le service de police de la Ville de Montréal (restaurant Le Grinder - entrave du trottoir, bruit, perturbations du voisinage, irrespect des heures d'opération de la terrasse extérieure et autres demandes à la pétition) : les équipes d'agents qui travaillent de nuit portent une attention particulière au respect de la réglementation par le restaurant Le Grinder. Une série d'interventions en lien avec le respect de la réglementation relative aux terrasses est en cours d'élaboration et sera mise en œuvre au cours de l'été sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.